

## Billets rachetables à revenu éventuel avec barrière, série 483 (\$ CA), échéant le 24 janvier 2031, de BMO, liés à l'indice Solactive Canada Insurance 185 AR



### Durée de 7 ans

sous réserve du remboursement par anticipation des billets par la Banque de Montréal



### Caractéristique de remboursement mensuel

\* après la 5<sup>e</sup> date d'observation



Coupon éventuel versé mensuellement de 8,16 % par an



Protection éventuelle à l'échéance de 30 %

## Points saillants du placement

Les billets offerts aux termes du supplément de fixation du prix sont des titres de créance non garantis émis par la Banque de Montréal.

L'objectif des billets est d'offrir aux investisseurs un flux de revenu au moyen de paiements de coupons potentiels périodiques, assortis d'une protection éventuelle en cas de baisse contre la perte de leur placement en capital découlant de tout rendement négatif supérieur au niveau barrière de l'indice Solactive Canada Insurance 185 AR pendant la durée des billets. **Le capital N'EST PAS entièrement protégé aux termes des billets.**

- Coupon éventuel : 0,68 % par mois (soit 8,16 % par année), à condition que le niveau de clôture soit égal ou supérieur au niveau de paiement du coupon.
- **Niveau de paiement du coupon : 70,00 % du niveau initial**
- **Remboursement par anticipation** : remboursement par anticipation automatique au pair plus tout paiement de coupons final si le niveau de clôture est égal ou supérieur au niveau de remboursement par anticipation à une date d'observation du remboursement par anticipation. Les billets ne peuvent pas être automatiquement remboursés par anticipation avant la sixième date d'observation.
- **Niveau de remboursement par anticipation** : 105,00 % du niveau initial
- **Paiement minimal** : 1,00 \$ CA
- **Protection barrière** : 30,00 %
- **Participation à la baisse** : 100,00 %, en dessous du niveau barrière

### Portefeuille de référence

Actif de référence	Symbole
Indice Solactive Canada Insurance 185 AR	SOCIN185

L'indice Solactive Canada Insurance 185 AR est un indice à rendement ajusté. Il vise à suivre le rendement total brut de l'indice Solactive Canada Insurance TR (l'« indice sous-jacent »), calculé en dollars canadiens, déduction faite d'un facteur de rendement ajusté de 185 points d'indice par année qui sera calculé quotidiennement à terme échu (le « facteur de rendement ajusté »). L'indice sous-jacent est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière flottante. Selon la méthodologie de l'indice sous-jacent, les titres constitutifs répondent à l'ensemble des critères suivants : inscription à la Bourse de Toronto et ayant leur principale inscription à la cote au Canada, classement par le promoteur de l'indice comme « assurance vie/assurance maladie » ou « assurance multirisques », capitalisation boursière minimale de 4 milliards de dollars canadiens et valeur quotidienne moyenne de négociation minimale de 10 millions de dollars canadiens sur l'ensemble des bourses canadiennes, selon les calculs du promoteur de l'indice. Le niveau de clôture le 30 novembre 2023 était de 3 437,44. Le facteur de rendement ajusté divisé par le niveau de clôture était donc égal à 5,38 % le 30 novembre 2023. Pendant la durée des billets, la somme du facteur de rendement ajusté sera d'environ 1 296 points d'indice, soit 37,70 % du niveau de clôture le 30 novembre 2023.

Le 30 novembre 2023, le rendement en dividendes de l'indice sous-jacent était de 5,08 %, soit un rendement en dividendes global d'environ 35,59 % pour la durée des billets (dans l'hypothèse où le rendement en dividendes demeure constant et les dividendes ne sont pas réinvestis). Un placement dans les billets ne constitue pas un placement direct ou indirect dans l'actif de référence. Vous n'avez pas droit aux dividendes ni aux distributions versés sur l'actif de référence.

### Renseignements supplémentaires

Code Fundserv	Offert jusqu'au	Date d'émission	Date d'échéance	Placement minimal	Commission de vente
JHN17595	19 janvier 2024	24 janvier 2024	24 janvier 2031	2 000,00 \$ CA	2,50 \$ CA

Un prospectus préalable de base définitif contenant de l'information importante au sujet des titres décrits dans le présent document a été déposé auprès de l'autorité en valeurs mobilières de chaque province et territoire du Canada. Un exemplaire du prospectus préalable de base définitif, de toutes ses modifications et de tout supplément de prospectus préalable de base applicable qui a été déposé doit être transmis avec le présent document. Le présent document ne révèle pas de façon complète tous les faits importants relatifs aux titres offerts. Il est recommandé aux investisseurs de lire le prospectus préalable de base définitif, toutes ses modifications et tout supplément de prospectus préalable de base applicable pour obtenir l'information relative à ces faits, particulièrement les facteurs de risque liés aux titres offerts, avant de prendre une décision d'investissement.

## Renseignements supplémentaires sur le placement

<b>Émetteur</b>	Banque de Montréal
<b>Notes de l'émetteur</b>	Moody's : « Aa2 »; S&P : « A+ »; DBRS : « AA » (dépôts à long terme > 1 an)
<b>Actif de référence</b>	Indice Solactive Canada Insurance 185 AR (symbole : SOCIN185)
<b>Monnaie des billets</b>	Dollar canadien (\$ CA)
<b>Capital déclaré</b>	100,00 \$ CA par billet
<b>Placement minimal</b>	2 000,00 \$ CA (20 billets)
<b>Date d'émission</b>	Le ou vers le 24 janvier 2024
<b>Date d'évaluation finale</b>	Le 17 janvier 2031, sous réserve d'un report si cette date n'est pas un jour de bourse ou si un événement perturbateur des marchés se produit.
<b>Date d'échéance</b>	Le 24 janvier 2031, sous réserve du fait que nous appelions les billets au remboursement par anticipation.
<b>Durée</b>	Environ sept (7) ans
<b>Dates d'observation et de paiement</b>	Se reporter à la rubrique « Dates d'observation et de paiement » ci-dessous.
<b>Taux du coupon</b>	0,68 % par mois (soit 8,16 % par année)
<b>Niveau de paiement du coupon</b>	70,00 % du niveau initial
<b>Paiements de coupons éventuels</b>	Si les billets n'ont pas été remboursés, à chaque date de paiement des coupons, deux scénarios sont possibles : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Si le niveau de clôture à la date d'observation du coupon immédiatement précédente est égal ou supérieur au niveau de paiement du coupon, vous recevrez un paiement de coupons égal au capital déclaré multiplié par le taux du coupon.</li> <li>• Dans le cas contraire, vous ne recevrez pas de paiement à cette date de paiement des coupons.</li> </ul>
<b>Niveau de remboursement par anticipation</b>	105,00 % du niveau initial
<b>Remboursement par anticipation automatique</b>	Les billets seront remboursés par anticipation à une date de paiement relatif au remboursement par anticipation si, à la date d'observation du remboursement par anticipation correspondante, le niveau de clôture est égal ou supérieur au niveau de remboursement par anticipation. Dans le cadre d'un tel remboursement par anticipation, vous recevrez un paiement en espèces égal au capital déclaré, en plus de tout paiement de coupons éventuels final. Aucun autre paiement ne sera effectué après cette date de paiement relatif au remboursement par anticipation. Les billets ne peuvent pas être automatiquement remboursés par anticipation avant la sixième date d'observation.

<b>Niveau initial</b>	Le niveau de clôture à la date d'émission
<b>Niveau final</b>	Le niveau de clôture à la date d'évaluation finale
<b>Rendement de l'actif de référence</b>	À l'égard d'une date donnée, le rendement de l'actif de référence est déterminé selon la formule suivante : $= \frac{\text{niveau de clôture} - \text{niveau initial}}{\text{niveau initial}}$
<b>Rendement final de l'actif de référence</b>	Le rendement de l'actif de référence à la date d'évaluation finale
<b>Niveau barrière</b>	70,00 % du niveau initial
<b>Participation à la baisse</b>	100,00 %, en dessous du niveau barrière
<b>Événement barrière</b>	Surveillance à l'échéance uniquement
<b>Paiement à l'échéance</b>	Si les billets n'ont pas été remboursés par anticipation, à l'échéance, vous recevrez pour chaque billet que vous détenez alors, en plus de tout paiement des coupons éventuels final : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Si le niveau final est égal ou supérieur au niveau barrière, un paiement à l'échéance égal à 100,00 \$ CA.</li> <li>• Si le niveau final est inférieur au niveau barrière, un paiement à l'échéance directement lié au rendement de l'actif de référence. Le paiement à l'échéance correspondra à la formule suivante, sous réserve d'un paiement minimal de 1,00 \$ CA : <math display="block">= 100,00 \\$ CA + (100,00 \\$ CA \times \text{rendement final de l'actif de référence})</math></li> </ul> <b>Si les billets n'ont pas été remboursés par anticipation et que le niveau final est inférieur au niveau barrière, le paiement que vous recevez à l'échéance pourrait être considérablement inférieur au capital déclaré de vos billets et être aussi peu que 1,00 \$ CA.</b>
<b>Paiement minimal</b>	1,00 \$ CA
<b>Information fiscale additionnelle</b>	Pour de l'information sur les incidences fiscales fédérales canadiennes liées à un placement dans les billets, se reporter à la rubrique « Incidences fiscales – Certaines incidences fiscales fédérales canadiennes » du supplément relatif au produit visant les billets à revenu.  Pour de l'information sur l'admissibilité à des fins de placement des billets pour certains régimes enregistrés, se reporter à la rubrique « Admissibilité à des fins de placement » du supplément relatif au produit visant les billets à revenu.
<b>Code Fundserv</b>	JHN17595
<b>Agent chargé des calculs</b>	BMO Marchés des capitaux
<b>Courtier</b>	BMO Nesbitt Burns Inc., un membre de notre groupe, et Raymond James Ltée, à titre de courtier indépendant

**Marché  
secondaire/frais de  
négociation anticipée**

Les billets ne seront inscrits à la cote d'aucune bourse. BMO Marchés des capitaux fera de son mieux dans une conjoncture de marché normale afin d'organiser un marché secondaire quotidien pour la vente des billets par l'intermédiaire du système de réception des ordres de Fundserv Inc., mais se réserve le droit de ne pas le faire à l'avenir, à son seul gré, sans vous en donner de préavis. Les demandes de vente doivent être faites au plus tard à 13 h (heure de Toronto, ou à toute autre heure fixée ultérieurement par nous ou par Fundserv) un jour ouvrable donné. Toute demande reçue après ce moment sera réputée envoyée et reçue le jour ouvrable suivant. La vente d'un billet Fundserv sera effectuée à un prix correspondant au cours acheteur du billet, déterminé par nous à notre seul gré.

La vente d'un billet à BMO Marchés des capitaux avant l'échéance peut être assujettie à des frais de négociation anticipée. Si vous vendez un billet dans les 180 premiers jours après la date d'émission, des frais de négociation anticipée correspondant à un pourcentage du prix de souscription établi de la façon suivante seront déduits du cours acheteur publié.

Si les billets sont vendus entre :	Frais de négociation anticipée :
0 et 60 jours	3,50 %
61 et 120 jours	2,25 %
121 et 180 jours	1,00 %
Par la suite	Néant

Se reporter à la rubrique « Mode de placement supplémentaire » du supplément de fixation du prix.

## Dates d'observation et de paiement

Date d'observation	Date d'observation du coupon*	Date d'observation du remboursement par anticipation*	Date de paiement des coupons/date de paiement relatif au remboursement par anticipation**
1	16 février 2024	s.o.	26 février 2024 (non remboursable)
2	18 mars 2024	s.o.	25 mars 2024 (non remboursable)
3	17 avril 2024	s.o.	24 avril 2024 (non remboursable)
4	16 mai 2024	s.o.	24 mai 2024 (non remboursable)
5	17 juin 2024	s.o.	24 juin 2024 (non remboursable)
6	17 juillet 2024	17 juillet 2024	24 juillet 2024
7	19 août 2024	19 août 2024	26 août 2024
8	17 septembre 2024	17 septembre 2024	24 septembre 2024
9	17 octobre 2024	17 octobre 2024	24 octobre 2024
10	18 novembre 2024	18 novembre 2024	25 novembre 2024
11	17 décembre 2024	17 décembre 2024	24 décembre 2024
12	17 janvier 2025	17 janvier 2025	24 janvier 2025
13	14 février 2025	14 février 2025	24 février 2025
14	17 mars 2025	17 mars 2025	24 mars 2025
15	16 avril 2025	16 avril 2025	24 avril 2025
16	16 mai 2025	16 mai 2025	26 mai 2025
17	17 juin 2025	17 juin 2025	24 juin 2025
18	17 juillet 2025	17 juillet 2025	24 juillet 2025
19	18 août 2025	18 août 2025	25 août 2025
20	17 septembre 2025	17 septembre 2025	24 septembre 2025
21	17 octobre 2025	17 octobre 2025	24 octobre 2025
22	17 novembre 2025	17 novembre 2025	24 novembre 2025
23	17 décembre 2025	17 décembre 2025	24 décembre 2025
24	19 janvier 2026	19 janvier 2026	26 janvier 2026
25	17 février 2026	17 février 2026	24 février 2026
26	17 mars 2026	17 mars 2026	24 mars 2026
27	17 avril 2026	17 avril 2026	24 avril 2026
28	15 mai 2026	15 mai 2026	25 mai 2026
29	17 juin 2026	17 juin 2026	24 juin 2026
30	17 juillet 2026	17 juillet 2026	24 juillet 2026
31	17 août 2026	17 août 2026	24 août 2026
32	17 septembre 2026	17 septembre 2026	24 septembre 2026
33	19 octobre 2026	19 octobre 2026	26 octobre 2026
34	17 novembre 2026	17 novembre 2026	24 novembre 2026
35	17 décembre 2026	17 décembre 2026	24 décembre 2026
36	18 janvier 2027	18 janvier 2027	25 janvier 2027
37	17 février 2027	17 février 2027	24 février 2027
38	17 mars 2027	17 mars 2027	24 mars 2027
39	19 avril 2027	19 avril 2027	26 avril 2027
40	17 mai 2027	17 mai 2027	25 mai 2027
41	17 juin 2027	17 juin 2027	24 juin 2027
42	19 juillet 2027	19 juillet 2027	26 juillet 2027
43	17 août 2027	17 août 2027	24 août 2027

44	17 septembre 2027	17 septembre 2027	24 septembre 2027
45	18 octobre 2027	18 octobre 2027	25 octobre 2027
46	17 novembre 2027	17 novembre 2027	24 novembre 2027
47	17 décembre 2027	17 décembre 2027	24 décembre 2027
48	17 janvier 2028	17 janvier 2028	24 janvier 2028
49	16 février 2028	16 février 2028	24 février 2028
50	17 mars 2028	17 mars 2028	24 mars 2028
51	17 avril 2028	17 avril 2028	24 avril 2028
52	16 mai 2028	16 mai 2028	24 mai 2028
53	19 juin 2028	19 juin 2028	26 juin 2028
54	17 juillet 2028	17 juillet 2028	24 juillet 2028
55	17 août 2028	17 août 2028	24 août 2028
56	18 septembre 2028	18 septembre 2028	25 septembre 2028
57	17 octobre 2028	17 octobre 2028	24 octobre 2028
58	17 novembre 2028	17 novembre 2028	24 novembre 2028
59	18 décembre 2028	18 décembre 2028	27 décembre 2028
60	17 janvier 2029	17 janvier 2029	24 janvier 2029
61	16 février 2029	16 février 2029	26 février 2029
62	19 mars 2029	19 mars 2029	26 mars 2029
63	17 avril 2029	17 avril 2029	24 avril 2029
64	16 mai 2029	16 mai 2029	24 mai 2029
65	18 juin 2029	18 juin 2029	25 juin 2029
66	17 juillet 2029	17 juillet 2029	24 juillet 2029
67	17 août 2029	17 août 2029	24 août 2029
68	17 septembre 2029	17 septembre 2029	24 septembre 2029
69	17 octobre 2029	17 octobre 2029	24 octobre 2029
70	19 novembre 2029	19 novembre 2029	26 novembre 2029
71	17 décembre 2029	17 décembre 2029	24 décembre 2029
72	17 janvier 2030	17 janvier 2030	24 janvier 2030
73	15 février 2030	15 février 2030	25 février 2030
74	18 mars 2030	18 mars 2030	25 mars 2030
75	16 avril 2030	16 avril 2030	24 avril 2030
76	16 mai 2030	16 mai 2030	24 mai 2030
77	17 juin 2030	17 juin 2030	24 juin 2030
78	17 juillet 2030	17 juillet 2030	24 juillet 2030
79	19 août 2030	19 août 2030	26 août 2030
80	17 septembre 2030	17 septembre 2030	24 septembre 2030
81	17 octobre 2030	17 octobre 2030	24 octobre 2030
82	18 novembre 2030	18 novembre 2030	25 novembre 2030
83	17 décembre 2030	17 décembre 2030	24 décembre 2030
84	17 janvier 2031	17 janvier 2031	24 janvier 2031

\* Si une date d'observation du coupon ou une date d'observation du remboursement par anticipation prévue n'est pas un jour de bourse pour quelque raison que ce soit, cette date sera alors le jour de bourse immédiatement précédent. De plus, ces dates peuvent également faire l'objet d'un report si un événement perturbateur des marchés se produit.

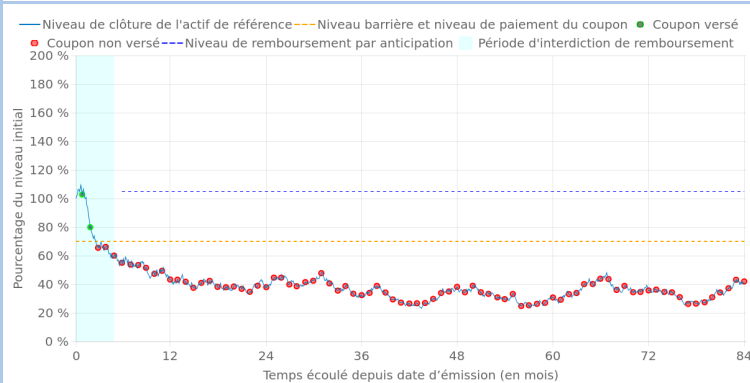
\*\* Chaque date de paiement des coupons et date de paiement relatif au remboursement par anticipation peut faire l'objet d'un report si cette date n'est pas un jour ouvrable ou si un événement perturbateur des marchés se produit.

## Caractéristiques des billets

Les exemples hypothétiques ci-après démontrent la façon dont le paiement que vous pouvez recevoir sera calculé et établi dans quatre scénarios différents. **Les niveaux de clôture hypothétiques utilisés dans ces exemples sont fournis aux fins d'illustration seulement et ne devraient d'aucune façon être interprétés comme des estimations ou des prévisions du rendement futur de l'actif de référence ou du rendement que vous pourriez réaliser sur les billets.** Tous les exemples hypothétiques supposent qu'aucun événement décrit à la rubrique « Certaines modalités supplémentaires pour les billets liés à un indice de référence » du supplément relatif au produit visant les billets à revenu ne s'est produit pendant la durée. Pour faciliter l'analyse, les chiffres ci-dessous ont été arrondis.

Niveau barrière/niveau de paiement du coupon	Niveau de remboursement par anticipation
70 % du niveau initial	105 % du niveau initial

### Exemple 1 : Paiement à l'échéance (scénario négatif)



### Sommaire des flux de trésorerie de l'investisseur par billet

(1) Capital versé	100,00 \$ CA
(2) Total des coupons reçus	1,36 \$ CA
(3) Paiement à l'échéance reçu	42,00 \$ CA
(4) Total du montant reçu = (2) + (3)	43,36 \$ CA
(5) Rendement des billets (annualisé)	-11,24 %

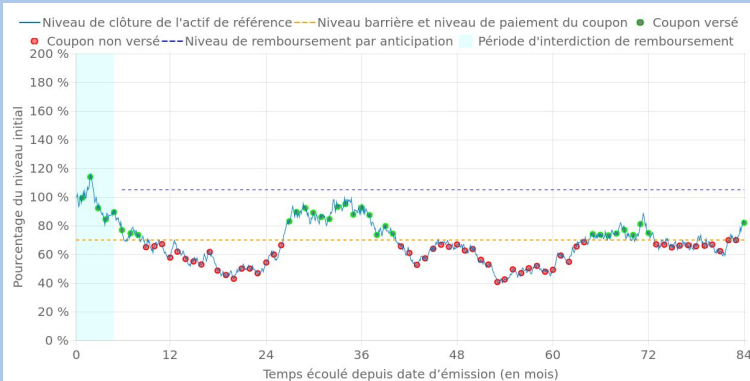
Dans cet exemple hypothétique, le niveau de clôture est inférieur au niveau de remboursement par anticipation à toutes les dates d'observation du remboursement par anticipation, de sorte que les billets ne sont pas remboursés par anticipation. De plus, il est supérieur au niveau de paiement du coupon à la première et à la deuxième dates d'observation du coupon et inférieur au niveau de paiement du coupon à toutes les autres; vous recevriez donc deux des paiements de coupons.

Enfin, le niveau final se situe à 42,00 % du niveau initial, ce qui est inférieur au niveau barrière; le rendement final de l'actif de référence est donc de -58,00 %. Par conséquent, vous recevriez un paiement à l'échéance de 42,00 \$ CA par billet ainsi que des coupons totalisant 1,36 \$ CA par billet pendant la durée des billets (ce qui correspond à une perte annuelle composée de 11,24 % sur les billets).

Dans cet exemple, le paiement à l'échéance est calculé de la manière suivante :

$$\begin{aligned}
 \text{Paiement à l'échéance} &= 100,00 \$ CA + (100,00 \$ CA \times \text{rendement final de l'actif de référence}) \\
 &= 100,00 \$ CA + (100,00 \$ CA \times -58,00 \%) \\
 &= 42,00 \$ CA
 \end{aligned}$$

## Exemple 2 : Paiement à l'échéance (scénario neutre)



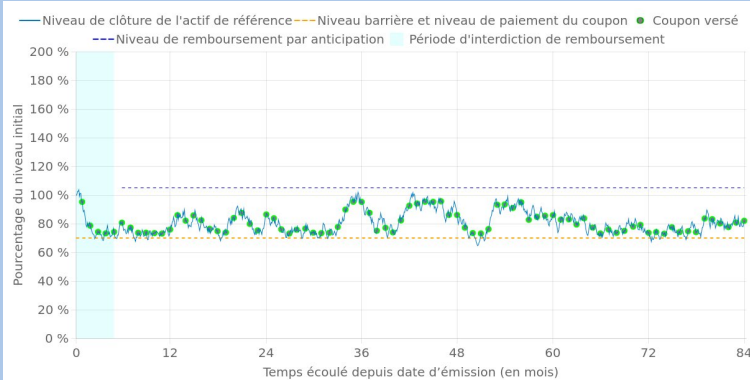
## Sommaire des flux de trésorerie de l'investisseur par billet

(1) Capital versé	100,00 \$ CA
(2) Total des coupons reçus	21,08 \$ CA
(3) Paiement à l'échéance reçu	100,00 \$ CA
(4) Total du montant reçu = (2) + (3)	121,08 \$ CA
(5) Rendement des billets (annualisé)	2,77 %

Dans cet exemple hypothétique, le niveau de clôture est inférieur au niveau de remboursement par anticipation à toutes les dates d'observation du remboursement par anticipation, de sorte que les billets ne sont pas remboursés par anticipation. De plus, il est supérieur au niveau de paiement du coupon à trente et une des dates d'observation du coupon et inférieur au niveau de paiement du coupon à toutes les autres; vous recevriez donc trente et un des paiements de coupons.

Enfin, le niveau final se situe à 82,00 % du niveau initial, ce qui est supérieur au niveau barrière; le rendement final de l'actif de référence est donc de -18,00 %. Par conséquent, vous recevriez un paiement à l'échéance égal au capital ainsi que des coupons totalisant 21,08 \$ CA par billet pendant la durée des billets (ce qui correspond à un rendement annuel composé de 2,77 % sur les billets).

## Exemple 3 : Paiement à l'échéance (scénario positif)



## Sommaire des flux de trésorerie de l'investisseur par billet

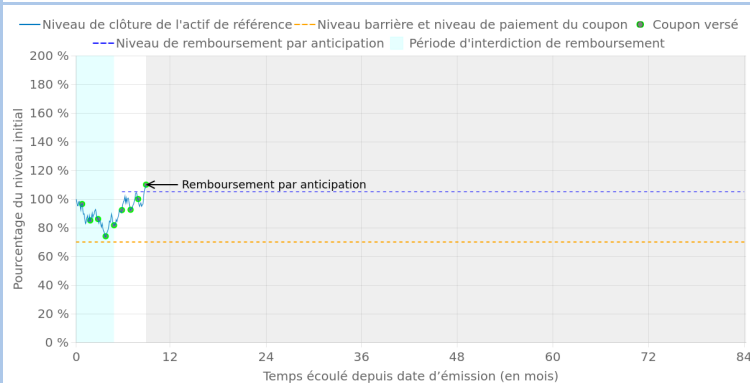
(1) Capital versé	100,00 \$ CA
(2) Total des coupons reçus	57,12 \$ CA
(3) Paiement à l'échéance reçu	100,00 \$ CA
(4) Total du montant reçu = (2) + (3)	157,12 \$ CA
(5) Rendement des billets (annualisé)	6,66 %

Dans cet exemple hypothétique, le niveau de clôture est inférieur au niveau de remboursement par anticipation à toutes les dates d'observation du remboursement par anticipation, de sorte que les billets ne sont pas remboursés par anticipation. De plus, il est supérieur au niveau de paiement du coupon à toutes les dates d'observation du coupon; vous recevriez donc tous les paiements de coupons.

Enfin, le niveau final se situe à 82,00 % du niveau initial, ce qui est supérieur au niveau barrière; le rendement final de l'actif de référence est donc de -18,00 %. Par conséquent, vous recevriez un paiement à l'échéance égal au capital ainsi que des coupons totalisant 57,12 \$ CA par billet pendant la durée des billets (ce qui correspond à un rendement annuel composé de 6,66 % sur les billets).



## Exemple 4 : Remboursement par anticipation automatique



## Sommaire des flux de trésorerie de l'investisseur par billet

<b>(1) Capital versé</b>	100,00 \$ CA
<b>(2) Total des coupons reçus</b>	6,12 \$ CA
<b>(3) Paiement à l'échéance reçu (remboursement par anticipation)</b>	100,00 \$ CA
<b>(4) Total du montant reçu = (2) + (3)</b>	106,12 \$ CA
<b>(5) Rendement des billets (annualisé)</b>	8,23 %

Dans cet exemple hypothétique, le niveau de clôture est inférieur au niveau de remboursement par anticipation à toutes les dates d'observation du remboursement par anticipation jusqu'à la neuvième date d'observation. Ceci entraîne le remboursement par anticipation des billets à la date de paiement relatif au remboursement par anticipation correspondant à la neuvième date d'observation. De plus, il est supérieur au niveau de paiement du coupon à neuf des dates d'observation du coupon; vous recevriez donc neuf des paiements de coupons avant le remboursement par anticipation des billets.

Enfin, le niveau de clôture se situe à 110,00 % du niveau initial, ce qui est supérieur au niveau de remboursement par anticipation; le rendement de l'actif de référence est donc de 10,00 % et les billets sont remboursés par anticipation pour un montant de 100,00 \$ CA. Par conséquent, vous recevriez un paiement à l'échéance égal au capital ainsi que des coupons totalisant 6,12 \$ CA par billet pendant la durée des billets (ce qui correspond à un rendement annuel composé de 8,23 % sur les billets).

## Mise en garde

Le présent document devrait être lu conjointement avec le prospectus préalable de base simplifié de la Banque de Montréal daté du 25 mai 2023 (le « prospectus préalable de base »), le supplément de prospectus visant les billets à revenu daté du 25 mai 2023 (le « supplément relatif au produit visant les billets à revenu ») et le supplément de fixation du prix n° 531 daté du 29 décembre 2023 (le « supplément de fixation du prix »), dans chaque cas dans sa version modifiée ou complétée.

Les sommes qui vous sont versées dépendront du rendement de l'actif de référence. Les billets ne sont pas conçus comme solution de rechange à un placement dans des titres à revenu fixe ou des instruments du marché monétaire. La Banque de Montréal ne garantit pas que vous réaliserez un rendement sur votre placement en capital dans les billets ni que votre placement en capital vous sera remboursé à l'échéance, sous réserve du montant du paiement minimal de 1,00 \$ CA par billet. Les billets fournissent une protection éventuelle seulement, ce qui signifie que vous pourriez perdre une partie ou la quasi-totalité de votre placement en capital dans les billets si le niveau final de l'actif de référence est inférieur à 70,00 % du niveau initial à la date d'évaluation finale. Se reporter aux rubriques « Certains facteurs de risque » du prospectus préalable de base, « Facteurs de risque » du supplément relatif au produit visant les billets à revenu et « Facteurs de risque » du supplément de fixation du prix.

Les souscripteurs éventuels doivent examiner attentivement tous les renseignements présentés dans le supplément de fixation du prix, le supplément relatif au produit visant les billets à revenu et le prospectus préalable de base et, plus particulièrement, ils doivent évaluer les facteurs de risque figurant aux rubriques « Facteurs de risque » du supplément relatif au produit visant les billets à revenu et « Facteurs de risque » du supplément de fixation du prix.

BMO Nesbitt Burns Inc. est une filiale en propriété exclusive de la Banque de Montréal. Par conséquent, la Banque de Montréal est un « émetteur relié » à BMO Nesbitt Burns Inc. aux termes du *Règlement 33-105 sur les conflits d'intérêts chez les placeurs*. Se reporter aux rubriques « Mode de placement » du supplément relatif au produit visant les billets à revenu et « Mode de placement supplémentaire » du supplément de fixation du prix.

Les billets n'ont pas été ni ne seront notés. Une note n'est pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de détenir des placements, et elle peut faire l'objet d'une révision ou d'un retrait à tout moment par l'agence de notation pertinente.

Les billets ne constitueront pas des dépôts qui sont assurés en vertu de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* ou de tout autre régime d'assurance-dépôts conçu pour assurer le paiement de la totalité ou d'une partie d'un dépôt en cas d'insolvabilité de l'institution financière ayant accepté le dépôt. Se reporter à la rubrique « Description des billets – Rang » du supplément relatif au produit visant les billets à revenu.

Le résumé ci-dessus est uniquement fourni à des fins d'information et ne constitue ni une offre de vente ni la sollicitation d'une offre d'achat des billets. Le placement et la vente de billets peuvent être interdits ou restreints par les lois de certains territoires. Les billets peuvent être achetés uniquement là où il est légalement possible de les vendre et peuvent être vendus uniquement par des personnes autorisées à les vendre. À moins que le contexte n'indique le contraire, les termes qui ne sont pas définis aux présentes ont le sens qui leur est attribué dans le supplément de fixation du prix. Un exemplaire du supplément de fixation du prix, du supplément relatif au produit visant les billets à revenu et du prospectus préalable de base peut être obtenu à l'adresse suivante : [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca).

L'indice Solactive Canada Insurance 185 AR est détenu, calculé, administré et publié par Solactive AG (« Solactive »), qui assume le rôle d'administrateur (le « promoteur de l'indice ») en vertu du Règlement (UE) 2016/1011. Le nom « Solactive » est une marque déposée de Solactive. Solactive est inscrite auprès de l'autorité fédérale allemande chargée de la surveillance financière (« BaFin ») et régie par elle. L'actif de référence est un produit de Solactive, des membres de son groupe et/ou de tiers concédants de licences et il a été accordé sous licence afin d'être utilisé par la Banque de Montréal et les membres de son groupe. Solactive et les membres de son groupe ne parrainent pas les billets, ne les endossent pas, ne les vendent pas ni n'en font la promotion. Aucun d'entre eux ne fait de déclaration quant à l'opportunité d'investir dans ce(s) produit(s).

« BMO (le médaillon contenant le M souligné) », « BMO » et « BMO Marchés des capitaux » sont des marques de commerce déposées de la Banque de Montréal utilisées sous licence.